



HAL
open science

Les DCP, adjuvants de la pêche côtière réunionnaise

Jean-Louis Guébourg

► **To cite this version:**

Jean-Louis Guébourg. Les DCP, adjuvants de la pêche côtière réunionnaise. Travaux & documents, 2004, Éléments pour la connaissance de l'histoire et de la géographie de La Réunion. Vol. 2: Géographie, 22, pp.117–135. hal-02181295

HAL Id: hal-02181295

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02181295>

Submitted on 19 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les DCP, adjuvants de la pêche côtière réunionnaise

JEAN-LOUIS GUEBOURG¹

Résumé : Dans une société réunionnaise peu orientée vers la mer, les pêcheurs pluri-actifs ont longtemps été marginalisés et confinés à une pêche côtière. La pêche hauturière s'est mise en place au début des années 1970 vers les îles australes, Amsterdam et Kerguelen, portant le tonnage total à plus de 8 000 t par an. L'Ifremer au milieu des années 1990 a mis en place 30 à 40 DCP, ce qui a permis d'augmenter la prise des grands pélagiques et d'améliorer les conditions de vie des 430 pêcheurs professionnels. Malgré ces résultats, la pêche artisanale n'est pas vraiment reconnue, ce qui nuit à son image et à ses progrès.

Mots-clés : Dispositif de concentration de poisson (DCP) ; pêche côtière et hauturière, TAAF.

En janvier 1999, les pêcheurs de La Saline-les-Bains bloquent la Route Nationale à hauteur de la mairie annexe de l'agglomération. Ce barrage est la conséquence d'une amende collective infligée à une vingtaine de pêcheurs à hauteur de Trou d'Eau qui n'avaient pas respecté les dates de pêche autorisée, notamment celle du capucin carême qui débute le 14 février. Les manifestants réclament l'annulation des amendes et la rectification de l'arrêté préfectoral permettant une pêche dès le mois de janvier. Aucune solution n'a été trouvée par la sous-préfète de Saint-Paul et depuis cette date d'autres conflits² ont opposé les forces

1 Jean-Louis Guébourg, professeur à l'Université de La Réunion en géographie, directeur du DEA Lettres et Sciences Humaines est spécialiste des petites îles et des pays bordiers de l'océan Indien. Il a publié notamment, *La Grande Comore, Des Sukans aux Mercenaires*, Paris, L'Harmattan, 1994 ; *Espace et Pouvoirs en Grande Comore*, L'Harmattan, 1995, ouvrage couronné par la Société de Géographie : prix Jules Girard (1996) ; « Socotra, une île hors du temps », *Îles et Archipels*, n° 25, 1998 ; *Petites îles et archipels de l'océan Indien*, Karthala, 1999, ainsi que de nombreux articles sur les Mascareignes, l'Afrique orientale, l'Inde et le Moyen Orient.

2 Le 23 mars 2001 la polémique rebondit : l'arrêté préfectoral réglementant la pêche maritime dans le lagon est toujours montré du doigt par la Société France Nature Environnement (FNE). Son représentant Didier Derand demande l'annulation de cette mesure qui définit des périodes et des heures bien précises pour la pêche, un matériel adéquat et le tout dans une bande de 21 m

de l'ordre aux pêcheurs. Cet incident souligne l'intérêt par plusieurs utilisateurs de l'espace côtier. Aussi le schéma de mise en valeur de la mer SMVM souligne la forte pression anthropique sur cet espace sensible qu'il est impératif de protéger. Depuis le début des années 1990, la création du Parc Marin de La Réunion a pour objectif de protéger les zones récifales et littorales dans le cadre d'un développement durable. Cette organisation met en évidence le sentiment d'appropriation du littoral par les pêcheurs, les plaisanciers, les véliplanchistes, les surfeurs, les chasseurs sous-marins, sentiment d'autant plus marqué que la pratique est ancienne.

Les pêcheurs jusqu'au début des années 1980 ont peu retenu l'attention des chercheurs. Dans une société fortement attachée à la terre, ce groupe occupait une faible place dans la société réunionnaise. La poésie locale montre de pauvres « bougres » soumis à leurs mareyeurs, souvent pluri-actifs et vivant dans des *kartié pèsèr*.

On distingue deux grands types de pêche, la petite pêche côtière et la pêche hauturière ou grande pêche, également dénommée pêche australe. Selon les sources, le tonnage de cette pêche côtière est de 1700 à 1800 tonnes par an, soit 20 % de la production réunionnaise. A la fin des années 1980, on observait un vieillissement croissant des professionnels de cette petite pêche et c'est en 1988 que L'IFREMER (Institut français de recherche sur l'exploitation de la mer) installe autour de la Réunion les dispositifs attirant les poissons pélagiques.

Les DCP³ (dispositifs de concentration de poissons) reprennent un concept connu depuis des siècles, notamment aux Philippines, d'ancrer une structure en mer pour attirer le poisson. De la même manière, aux Comores, le FED⁴ met en place un certain nombre de DCP autour de Ngazidja et d'Anjouan. Quelles conséquences ces DCP ont-ils eues sur la production, sur les pratiques de pêche et sur la vision de la pêche artisanale par les collectivités locales ?

Avant de répondre à ces questions, il nous faut faire une analyse rapide de la pêche artisanale, des aménagements du milieu aquatique pour analyser l'impact d'innovation et l'apport économique de ces DCP sur les groupes de pêcheurs réunionnais.

à partir des bermes du rivage. Il estime que cette mesure inapplicable favorise le braconnage dans les réserves, mais l'administration fermerait les yeux.

3 En anglais FAD (fish aggregating devices).

4 Fonds européen de développement.

UNE PÊCHE ARTISANALE ENCORE EMBRYONNAIRE JUSQU'ÀUX ANNÉES 1980

Un environnement océanique peu favorable

Émergée de l'océan Indien depuis 3,5 millions d'années, la Réunion est une île volcanique jeune, de type intra-plaques ; éloignée des bordures continentales, elle ne bénéficie pas de zones d'upwellings favorables à la remontée de sels minéraux et à la production biologique océanique. La présence de côtes accores ne favorise pas l'édification de récifs coralliens et seulement 10 % du territoire réunionnais, soit 25 km, sur la côte sous le vent sont actuellement bordés d'un récif frangeant. Ainsi dépourvue de ressources exploitables à grande échelle et confrontée aux mers agitées de la houle australe pour la capture des espèces pélagiques, l'île n'a jamais été propice à la pêche depuis les premiers peuplements.

Une population de pêcheurs peu nombreuse et *marginale*

Les historiens ont souvent souligné le peu d'intérêt des Réunionnais pour la mer ; déjà Pingré, en 1761, remarquait que la mer :

« était certes poissonneuse mais on en profite peu ; la raison en est apparemment que la navigation en pirogue et en bateau y est beaucoup moins sûre qu'à l'île de France et à Rodrigues. »

Jean-François Dupon en 1977 souligne le « divorce précoce entre l'homme et la mer ». Cependant les premiers colons se sont intéressés à la chasse aux anguilles, puis plus tard aux captures de bichiques. Certains auteurs avancent le peu d'intérêt des colons pour la mer en raison de la pénurie d'ouvriers charpentiers marins au cours du premier siècle d'occupation de l'île. En outre, les esclaves fugitifs s'emparaient des embarcations pour rejoindre le courant subéquatorial et la côte est de Madagascar ; aussi celles-ci étaient-elles enchaînées durant la nuit. Ainsi une connaissance empirique de la mer et de sa faune se développe et permet la connaissance des principaux hauts fonds de La Réunion dénommés « secs ». On pratique sur l'estran la cueillette et quelques techniques élémentaires de pêche ; les emplacements des ressources poissonneuses les plus riches sont jalousement conservés et transmis de père en fils. Dans les années 1960, selon Defos du Rau, l'île possédait 229 barques dont 110 fonctionnaient à la rame, les autres, surtout à

Saint-Paul, arboraient une petite voile et il décrit cette activité en termes peu élogieux et juge les pêcheurs peu expérimentés.

Dupon en 1977 ne partage pas cette opinion et, bien au contraire, souligne le « savoir empirique indiscutable » de ces marins ; il explique que, dès les années 1950, l'introduction du moteur a permis un meilleur rendement. Mais à la fin des années 1970, les autorités locales, malgré les appels réitérés de l'APAR (Association des pêcheurs artisans de la Réunion) demandant une aide croissante pour ces adhérents, ne voient l'avenir de la filière pêche que par le biais de la pêche australe. Aujourd'hui on compte 350 navires armés dont 314 pour la petite pêche et 747 pêcheurs professionnels.

Organisation et production de la pêche artisanale à La Réunion

Les gestionnaires locaux distinguent trois types de pêche ou segments à la Réunion, alors que la Direction départementale des Affaires maritimes, DDAM, en distingue cinq, comme le souligne le tableau de synthèse de David Ross et al.

Au début des années 1990, les lois de défiscalisation Pons ont facilité le développement de la flottille de pêche réunionnaise. La petite pêche a profité de cette loi pour investir dans des embarcations adaptées à l'usage des DCP.

FIG. 1 : Tableau de D. Ross et alii (1997)⁵

Segments	Nature de la DDAM	Unités concernées	Principales espèces pêchées	Métiers Lieux de pêche	Engins de pêche
Petite pêche	Petite pêche	Barques non pontées < 6m	Les pélagiques : thon, dorade coryphène, marlin, prodigalson, voilier, requin, bonite ----- Les petits pélagiques : Pêche-cavale, carangue Banchoche, sardine.	De la côte à 20 000 milles au large ----- Près de la côte sur des fonds inférieurs à 100 m	Traine, dérive, palangre verticale de surface ----- Senne de plage, ligne à main
		Bateaux (vedette) pontés < 10 m	Les poissons de fond : mérou, vivaneau, licorne, capucin, becaudair, capitaine, cardinaux. ----- Les crustacés, pieuvres, céphalopodes et divers poissons	Près de la côte sur des fonds inférieurs à 350 m ----- Près de la côte sur des fonds inférieurs à 100 m	Ligne à main, palangre horizontale de fond, palangre verticale de fond, nasse ----- Balance à crabe, turlurte, casier, filet, nasse.
		Sortie en mer < 24 h	Crabe girafe, autres crabes, pieuvre, calmar, crevettes, bichiques, langoustes.	Près de la côte sur des fonds inférieurs à 100 m (sauf crevette : fond > 100 m)	
Pêche palangrière	Pêche côtière	Bateaux pontés dont la longueur est comprise entre 10 et 16 m	Les pélagiques : Espadon, thon, marlin,, voilier, lancier, requin dorade coryphène ----- Les poissons de fond :	Au large < 200 milles ----- Banc des 90 milles	Palangre horizontale dérivante de surface ----- Ligne à main, palangre verticale de fond
		Sortie en mer < 96 h	Capitaine, vivaneau, mérou		
	Pêche au large	Bateaux pontés dont la longueur est comprise entre 13 et 25 m	Les pélagiques : Espadon, thon, marlin,, voilier, lancier, requin dorade coryphène ----- Les poissons de fond :	Au large > 12 milles des côtes ----- Banc des 90 milles Tromelin, Rodrigues Soudan, Madagascar St-Brandon,	Palangre horizontale dérivante de surface ----- Ligne à main, palangre verticale de fond
		Sortie en mer > 96 h	Capitaine, vivaneau, mérou		
Grande pêche	Grande pêche	Bateaux pontés dont la longueur est comprise entre > 25 m	Les pélagiques : Espadon, thon, marlin,, voilier, lancier, requin dorade coryphène	Au large > 200 milles des côtes : les ZEE sychelloises, le canal du Mozambique, les côtes malgaches	Palangre horizontale dérivante de surface
		Sortie en mer > 96 h			
Pêche australe	Grande pêche	Bateaux pontés dont la longueur est comprise entre > 50 m	Les crustacés : langoustes ----- Les poissons de fond : Légine australe, poisson des glaces, nototénia	Iles de St-Paul Amsterdam ----- Iles Kerguelen	Casier ----- Chalut semi-pélagique
		Sortie en mer > 30 j			

5 D. Roos, E. Tessier et D. Guyomard : *Evolution du secteur halieutique à La Réunion*, Rapport Ifremer.

FIG. 2 : Inscription au rôle et nombre d'unités armées (source INSEE)

	1990	1993	1997	1998	1999	2000	2001
Petite pêche et pêche côtière							
- nb. d'inscrits au rôle	382	415	532	557	594	659	495
- nb. d'unités armées	-	257	333	330	311	300	278
Pêche au large							
- nb. d'inscrits au rôle	22	33	46	84	77	102	60
- nb. d'unités armées		10	11	15	12	12	7
Grande pêche							
- nb. d'inscrits au rôle	123	69	100	106	134	136	140
- nb. d'unités armées		2	6	5	5	6	6

FIG. 3 : Quantités pêchées en tonnes (source : INSEE)

	1990	1997	1998	1999	2000	2001
Petite pêche et pêche côtière	634	1 767	1 710	1 993	2 218	2 179
Pêche au large	41	960	1 312	1 233	1 128	771
Grande pêche	1 023	3 156	3 341	2 586	4 204	3 078
Dont : - langoustes	266	295	308	257	167	135
- légine	471	2 501	2 691	2 136	3 911	2 828
Total	1 698	5 883	6 363	5 812	7 550	6 029

FIG. 4 : Valeur des quantités pêchées en milliers d'euros (source : INSEE)

	1990	1997	1998	1999	2000	2001
Petite pêche et pêche côtière	3 095	6 678	6 470	7 190	7 986	8 245
Pêche au large	213	2 677	3 702	3 471	2 978	2 029
Grande pêche	6 030	15 355	16 157	14 132	28 658	24 443
Dont : - langoustes	4 176	4 969	4 707	3 396	2 762	3 514
- légine	861	9 128	9 992	10 224	25 721	20 614
Total	9 338	24 170	26 329	24 793	39 622	34 718

Les tableaux 2 ,3 et 4 montrent une croissance considérable ces dix dernières années où les produits de la pêche passent de 1 800 à plus de 7 000 tonnes en 2000. En production comme en valeur la grande pêche australe voit son pourcentage en augmentation en valeur absolue depuis dix ans et s'impose grâce à la légine depuis le début du 3^e millénaire.

Néanmoins la pêche côtière approche les 2 300 tonnes sur les 8 000 pêchées ces dernières années et représente une valeur de plus de 8 millions d'euros, soit 20 % du total pêché en valeur (39 millions d'euros). Les DCP mis en place depuis 1988 sont actuellement au nombre de 35, après avoir subi une baisse en 1998 et 1999, et ils permettent d'optimiser les sorties en mer tout en facilitant les captures des grands pélagiques comme le thon, le marlin ou la dorade coryphène.

ASPECTS TECHNIQUES DE LA PECHE COTIERE ET INNOVATION DES DCP

Le segment de la petite pêche

On distingue deux types d'embarcations dans la petite pêche réunionnaise :

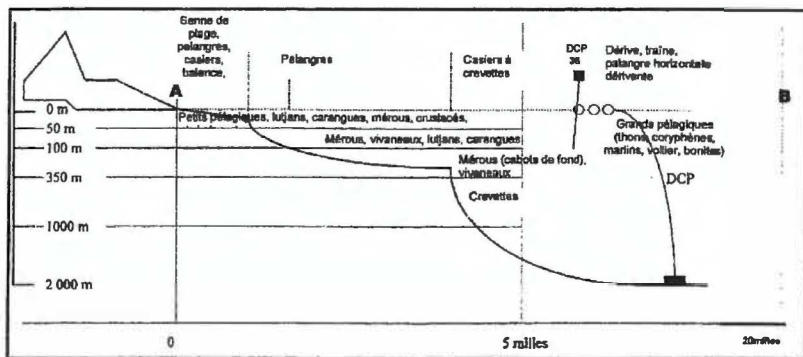
- les barques ou canots qui sont des embarcations non pontées, en bois ou depuis quelques années en plastique comme les barques Bourbon Plastiques ou Barracuda. Leur taille n'excède pas 6 m, elles sont dotées de moteurs variant entre 6 et 40 chevaux et le nombre d'actifs varie d'une à trois personnes. Le rayon d'action de ce type d'embarcation est limité à cinq milles d'un port d'attache et la sortie journalière n'excède pas une douzaine d'heures ;
- les vedettes dont la taille varie entre 6,5 et 11 m sont des embarcations pontées disposant d'un moteur diesel plus puissant (40 à 50 chevaux) et d'appareils de sécurité et de navigation moderne (radars, sondeurs et GPS).

Les techniques de pêche se distinguent par une double répartition spatiale le long du littoral (de l'estran au tombant) et temporelle en fonction des espèces recherchées dont la capture est autorisée.

Les auteurs appellent petits pélagiques les espèces qui vivent en bancs proches du littoral (*banklos* ou commère maquereau, sardine, carangue), qui sont capturées toute l'année de février à novembre par la technique de la gaulette (pêche à la ligne), de la senne de plage ou du casier⁶ ; la principale espèce pêchée est la pèskaval (le sélar coulisou). Cette espèce est vendue fraîche ou utilisée comme appât vivant pour la capture des grands pélagique. À côté de ces petits pélagiques se pratique une pêche à pied ou à la main pour la capture de zourites ou de congrès à l'aide notamment d'une foëne

6 La pêche au filet de plage comprend une technique à l'intérieur des lagons appelée « batte de l'eau » qui permet, avec un filet de 70 m et 6 ou 7 personnes, d'encercler et de ramener le poisson. Une autre technique, la trempe, se pratique à l'aide d'un filet fixe de 50 à 150 m que les pêcheurs placent en fin d'après-midi et récupèrent le lendemain matin.

FIG. 5 : Coupe schématique des zones de pêche D. Roos, Tessier et Guyomard



Sur un espace un peu plus vaste pouvant aller au-delà du tombant, se regroupent les espèces les plus recherchées par les pêcheurs, à plus forte valeur commerciale, les espèces benthiques ou démersales ou poissons de fond. Il s'agit des mérous, vivaneaux, capitaines, cardinaux et beauclairs. Il faut y ajouter les céphalopodes (pieuvres et calmars) et les crustacés (crevettes, crabes-girafes, langoustes). La principale technique utilisée est la palangre de fond constituée d'une ligne garnie d'hameçons appâtés que l'on dispose verticalement sur le fond. Cette technique se décline en palangrotte (ligne à main plombée tenue du bateau qui descend verticalement sur le fond), en palangre verticale de fond (ligne verticale plombée tenue en surface par un flotteur) et en palangre horizontale de fond (ligne plombée posée sur le substrat). Les pêcheurs ciblent généralement les espèces en fonction des conditions de mer ou de la présence ou non de grands pélagiques aux abords de La Réunion. Les captures mensuelles déclarées selon Didier Ah-Nième⁷ sont de 8 à 10 tonnes par mois. Les céphalopodes sont capturés à la balance c'est-à-dire un cerceau métallique recouvert d'un filet maillant appâté disposé sur les fonds sableux à moins de 100 m, pour les seconds des casiers appâtés sur fonds rocheux à moins de 50 m, quant aux crevettes, on utilise des casiers à des profondeurs de 300 à 1000m.

Les grands pélagiques : ils forment l'essentiel de la petite pêche créole. Les principales espèces sont les thons (le thon jaune, le germon, le thon banane), les bonites, les marlins, les espadons, la dorade coryphène. Avant 1988, la technique de capture était la traîne c'est-à-dire une ligne

7 D. Ah-Nieme, *Approche anthropologique d'un processus d'innovation : pêche artisanale et DCP à l'île de La Réunion*, Stage de DEA, Lettres et Sciences Humaines, Rapport Ifremer PTRII.

munie de leurres ou d'appâts naturels fixée au bateau ou à une canne munie de moulinet, traînée à l'arrière du bateau qui fait route et la palangre verticale de surface sur les « secs » c'est-à-dire les hauts fonds à moins de cinq milles autour de La Réunion. Les techniques de pêche aux pélagiques ont été bouleversées par la mise en place d'objets agrégatifs flottants dont l'essentiel est formé par les DCP.

L'apport décisif des DCP

Le principe de l'objet agrégatif flottant est connu depuis très longtemps. Au début du siècle, les pêcheurs d'Indonésie et de Philippines ont construit des radeaux de bambou pour attirer les bancs de poisson. Ces radeaux étaient amarrés par des cordages de fibre de coco à des paniers de pierre qui tenaient lieu d'encre. Aujourd'hui les Philippines comptent plus de 3000 DCP.

Les DCP modernes sont devenus des dispositifs en acier, alu ou fibre de verre, ils peuvent être mouillés à des profondeurs allant jusqu'à 2000 m ils résistent aux forts courants et aux tempêtes, leur durée de vie peut aller jusqu'à cinq ans. Pour certains auteurs, les raisons pour lesquelles les DCP attirent les poissons restent mystérieuses ; il semble que tout élément insolite, tout lieu atypique, toute zone d'ombre en milieu aquatique attirent le poisson. Ces corps peuvent apparaître comme un refuge face aux grands prédateurs.

En 1987, l'équipe IFREMER Réunion teste les DCP alors que la FAO avait installé les premières unités en 1985 à Maurice. Les conditions topographiques des fonds sous-marins à cinq milles de l'estran sont souvent supérieures à 1 000 m et on note une plus grande efficacité des DCP sur les zones de grand fond. De 1988 à nos jours, le nombre de DCP a varié : de 35 en 1994, il n'en restait plus que 25 en 1999 (source Jaquet) pour remonter à 34 en 2001 répartis entre 5 et 12 milles. Les prises des grands pélagiques sur les DCP ont été multipliées par quatre ou cinq en dix ans passant de 150 tonnes à plus de 700 tonnes. Selon Tessier⁸, en 1996, les 430 pêcheurs professionnels et les 700 pêcheurs du secteur informel ont effectué en moyenne 30 000 sorties sur DCP.

8 E. Tessier, « Les DCP à l'île de La Réunion : histoire, évolution, influences sur les prises et l'activité de la pêche côtière », *DCP, Bulletin d'information*, juin 1 : 3-5.

FIG. 6 : Le payao ou DCP en usage aux Philippines d'après Anderson et Gates, 1997 dans Manuel de la commission du Pacifique Sud sur les DCP, vol. 1, Nouméa

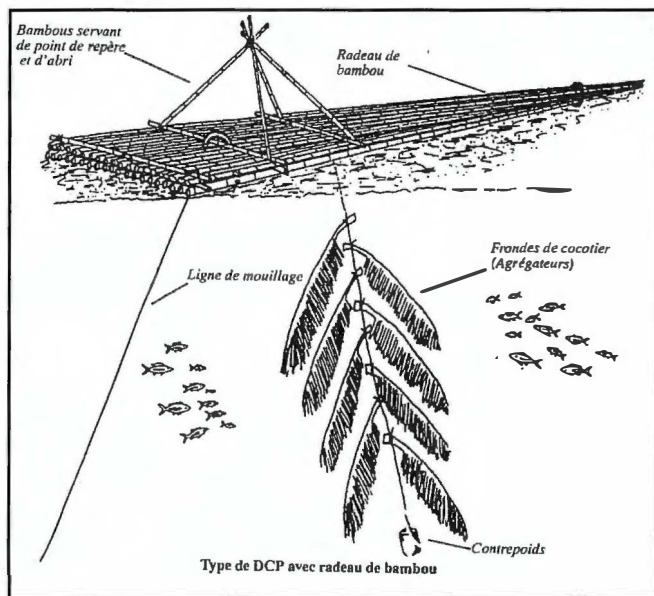
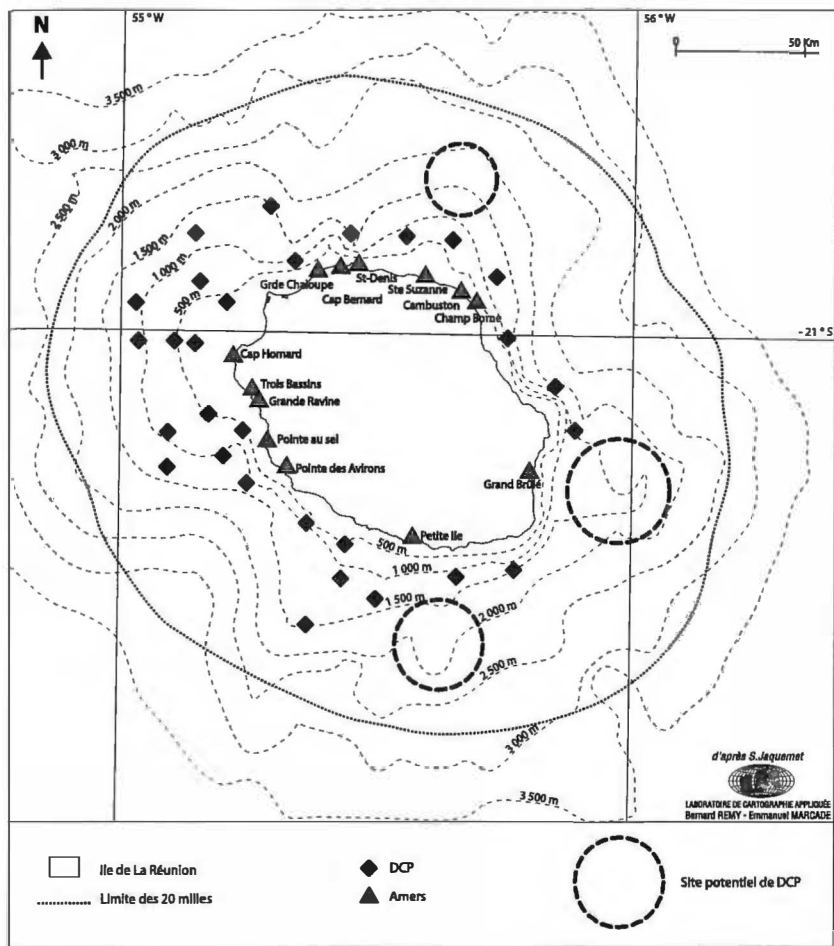


FIG. 7 : Localisation des DCP en 2000



Détermination de sites propices au mouillage de nouveaux DCP en fonction de la bathymétrie dans la zone des 20 milles nautiques autour de La Réunion et d'amers remarquables du littoral réunionnais.

Un processus d'innovation remarquable

Avant 1988 la flottille de la petite pêche comptait 800 embarcations et produisait autour de 700 tonnes par an avec 17 lieux sommaires de débarquement du poisson sur l'île (souvent un plan incliné rocailleux comme à l'Anse des Cascades ou à Sainte-Rose). A Langevin ou à Saint Philippe le retour des barques est un véritable spectacle. Quand les canots arrivent face à la jetée, ils doivent attendre près d'une heure que la mer se calme et le marin qui tient les avirons approche le bateau de la rade ; dès qu'ils ont pied les occupants tirent le canot sur l'estran. Cela nécessite la présence de quatre à six hommes, parfois d'une corde. La majorité des points de débarquement n'ont pas de condition de stockage ou de conservation ; les prises débarquées sont récupérées par l'*akaparar* (le mareyeur) qui a une connaissance empirique de la faune marine et, selon les périodes de lunaison, il donne des indications à ses pêcheurs clients.

Depuis 1973, les ressources démersales n'assurent plus une activité viable et on a commencé à déplorer la diminution du nombre d'enrôlés. En 1989, 40 % des marins avaient entre 40 et 55 ans et seulement 70 % d'entre eux exerçaient leur activité à plein temps, aussi les DCP ont-ils joué un rôle décisif à la fin des années 1980.

Les premières installations ont été faites à l'aide d'un navire de la marine nationale et les scientifiques de l'IFREMER décident d'installer les premiers DCP à moins de 5 milles de la côte. Très vite les pêcheurs doublent leurs sorties, car ils vont directement sur le site de pêche plutôt que de se laisser dériver et augmentent leurs prises. Pour certains pêcheurs l'arrivée des DCP a modifié la perception de leur pratique et les plus vieux sont réticents. Cependant à partir de 1991 l'école maritime prend le relais de l'Ifremer, les pêcheurs construisent eux-mêmes une partie du DCP et décident du lieu d'implantation. A partir de 1991, APROPÊCHE soutenue par le Conseil Général et les GIE (groupement d'intérêt économique) met en place des structures de vente et de stockage du poisson. Le Conseil Général subventionnait l'achat de machines à glace et la rénovation des embarcations. Le but avoué était d'écarter les *akaparar* entrave à toute rénovation. En 1993 un pic de production fait chuter le prix du thon, ce qui a entraîné une crise et la disparition d'APROPÊCHE. Le Comité Régional des Pêches obtient à cette date un budget de la part du Conseil Général, gère le parc de DCP à l'aide de scientifiques et de pêcheurs et revalorise la pêche sur les secs. En définitive l'innovation des DCP a permis de rationaliser la pêche artisanale par le Conseil Général, de regrouper les jeunes pêcheurs qui

n'ont pas la connaissance des hauts fonds, mais l'échec des GIE va permettre sur certains sites le maintien des mareyeurs.

L'adaptation des techniques

Les DCP ont obligé les pêcheurs à orienter leurs sorties vers de nouveaux lieux de pêche tout en adaptant leurs techniques. La pêche à la traîne, la palangre verticale à la main, la pêche à « la fouet » utilisant la canne à main à moulinet, la pêche à la dérive (uniquement utilisée à La Réunion : le pêcheur met en place plusieurs lignes à différentes profondeurs en amont du DCP, puis laisse son embarcation dériver en maintenant le cap et en modulant la vitesse du plateau à l'aide des avirons ou du moteur à bas régime lorsqu'il s'agit de grandes embarcations ; c'est une technique très fine qui nécessite une bonne maîtrise des mouvements du bateau lors de fortes houles et le but de l'opération est de maintenir les lignes à la verticale, on amorce également autour du bateau avec une saumure ou brouet) sont les principales techniques d'innovation.

L'effort de pêche et quantification de l'exploitation des zones de DCP

Dans le cadre d'un développement durable, il faut déterminer la masse et l'évolution des stocks ichtyologiques. Celui qui correspond à la zone de la petite pêche côtière n'est pas facile à déterminer. Il faut tenir compte de tous les bateaux qui effectuent des captures (plaisanciers et professionnels) du nombre de sorties, de la technique, de la taille des bateaux et une exploitation durable dans le temps maintenant le stock doit imposer des contraintes sur la taille de capture des individus et doit jouer sur les périodes en relation avec la biologie de l'espèce et notamment le cycle de reproduction. Dans le cadre de la pêche artisanale avec DCP on a constaté que les sorties en mer des pêcheurs professionnels sont plus nombreuses depuis douze ans mais que le temps réel des captures du poisson ne représente souvent qu'une faible portion du temps total de la sortie. Par ailleurs, l'effort de pêche permet également de donner des indices d'abondance de la ressource par les rendements des bateaux ou plus précisément sur les prises par unité d'effort PUE, il s'agit du rapport des prises à l'effort par intervalle de temps de pêche. Cette PUE ou en anglais CPUE (*catch per unit of effort*) peut donner une bonne idée de l'état du stock. Plus les prises sur un temps donné seront importantes, plus le nombre d'individus disponibles du stock sera élevé. A l'inverse, une CPUE faible et des individus capturés de petite taille seront des signes de surexploitation du stock. Y a-

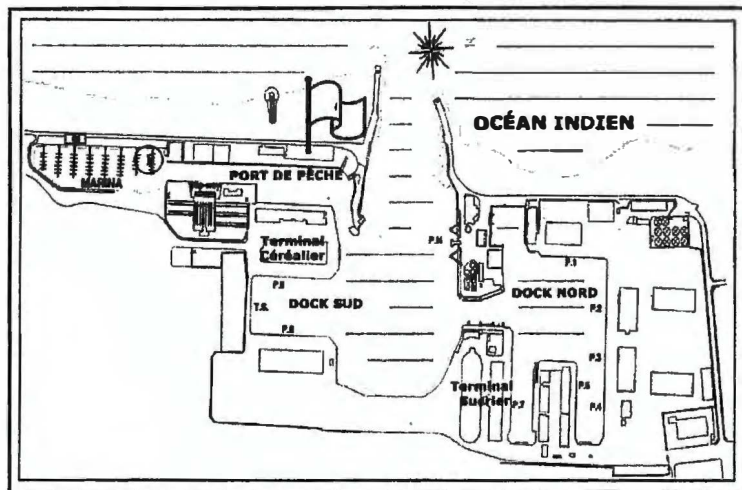
t-il surpêche à La Réunion ? Une enquête récente sur les quatre principaux ports de pêche de l'île montre que ce n'est globalement pas le cas. Mais ce sont les campagnes océanographiques qui permettent de mieux cerner les stocks.

Localisation des ports de débarquement

Sainte-Marie, Saint-Gilles, Saint-Pierre et la Pointe des Galets sont les principaux lieux de débarquement et seul le port de Sainte-Rose, dont les travaux ont débuté en 2000, pourrait rééquilibrer le manque d'infrastructures sur la côte orientale. Sainte-Marie créé en 1992 peut accueillir 250 navires et embarcations dont plus de la moitié sont inférieurs à 6 m. À La Pointe des Galets c'est la 3^e darse de Port Ouest qui offre une marina construite en 1971 avec 8 pontons accueillant 296 unités de troisième et quatrième catégorie. Le port de Saint-Gilles est le mieux protégé compte tenu de sa position sur la côte sous le vent. Les vents d'alizé sont faibles et les houles générées par la configuration de l'île affectent plutôt la zone méridionale. Depuis cinq ans, le plan d'eau a été réaménagé, les quais ont été rénovés et 350 embarcations mouillent à Saint-Gilles dont 1/3 de barques traditionnelles en bois. Le nombre de pêcheurs professionnels est de l'ordre de 30 dont une bonne moitié se consacre à la pêche au gros pour les particuliers. Ils ne sont pas prioritaires par rapport à leurs collègues pour l'accès aux DCP. Le port de Saint-Pierre est le plus ancien de l'île puisqu'il a été inauguré en 1883, mais il a provoqué un fort endettement de la commune jusqu'à la Seconde Guerre mondiale et il est resté longtemps confiné dans la petite pêche et la pêche de plaisance. Ces dernières années, le port s'est agrandi et peut accueillir 400 embarcations avec des unités de plus de 15 mètres puisque le tirant d'eau à l'entrée du port est de 2,50 m (CCI, 1998). On compte une trentaine de professionnels dont la moitié sort régulièrement. Ils voudraient profiter de la demande touristique pour se spécialiser dans la pêche au gros.

En ce qui concerne la vente du poisson de la petite pêche, les ports offrent des poissonneries fixes et quelques étals temporaires qui fonctionnent trois à quatre jours par semaine.

FIG. 8 : Le Port de La Rivière des Galets



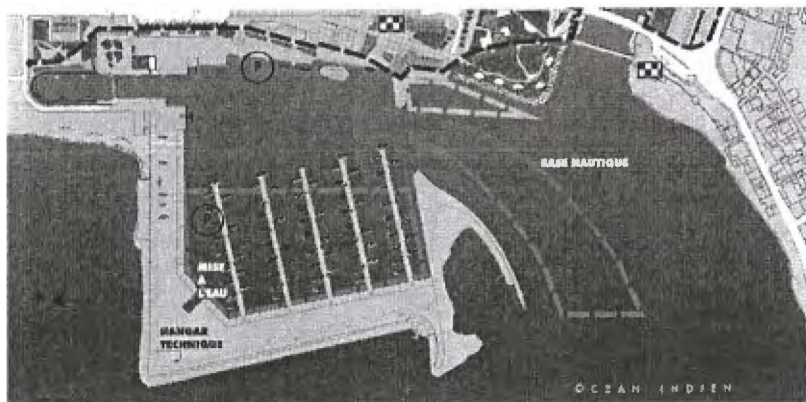
Légende :

- P Ponton des professionnels
- Structure de vente de poisson
- Structure de restauration

FIG. 9 : Le port de Saint-Gilles



FIG. 10 : Le port de Saint-Pierre



Légende :



Synthèse de l'occupation de l'espace halieutique par la petite pêche sur DCP

Une étude de Sébastien Jaquemet⁹ (juillet 2000) tente de modéliser l'utilisation de l'espace halieutique autour de La Réunion par les pêcheurs de DCP en représentant, d'une part, les zones d'influence des quatre ports de l'île et, d'autre part, celles des lieux de débarquement secondaires. Certes, l'influence principale est la ligne matérialisée par un cercle de cinq milles de rayon centré sur chaque port secondaire, mais la figure précédente (fig. 11) nous montre une côte au vent plus fréquentée, sans discontinuité d'occupation entre Saint-Denis et Saint-Philippe ainsi qu'une côte sous le vent pratiquement vide, sauf le secteur compris entre Sainte-Marie et Saint-Benoît. Entre Saint-Benoît et Saint-Philippe, les pêcheurs ne sortent qu'une soixantaine de jours par an, notamment vers le DCP le plus proche.

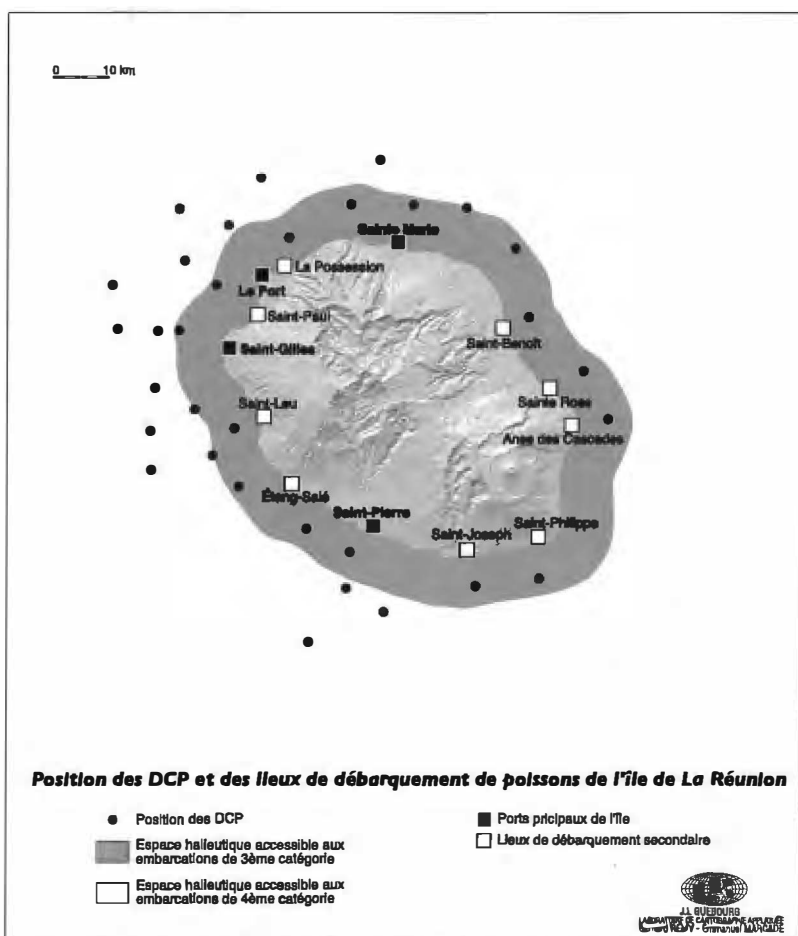
L'étude des positionnements actuels permet de faire deux constatations. D'abord les DCP les plus éloignés se trouvent à 12 milles alors que les pêcheurs peuvent aller jusqu'à 20 milles de la côte, ensuite, il existe de fortes concentrations de DCP dans la région ouest ce qui va à

9 S. Jaquemet, *Réalisation d'un système d'information géographique pour le suivi de l'activité de pêche sur DCP des quatre principaux ports de La Réunion*, Mémoire de Maîtrise, 4 juillet 2000.

l'encontre des conseils des spécialistes qui voudraient les espacer de 10 milles nautiques au minimum pour réduire les interférences entre eux. Cette dernière suggestion n'est pas applicable à La Réunion, mais pour éviter les altercations entre pêcheurs, il serait possible de mouiller d'autres DCP plus au large et de les hiérarchiser en fonction des ports d'attache.

Le problème actuel est la concurrence de la pêche artisanale par les petits long liners. Il serait nécessaire de créer une zone tampon de 1 à 3 milles de large aux alentours de la limite des 20 milles.

FIG. 11 : Utilisation de l'espace halieutique accessible aux embarcations de la petite pêche réunionnaise



En définitive, les DCP ont amélioré les prises dans un premier temps, mais aujourd'hui, treize ans après, le matériel vieilli a pour conséquence des revenus moindres. L'objectif des autorités est de stabiliser l'activité, donc de réglementer l'accès aux DCP pour que les revenus augmentent ou restent stables. On remarque par ailleurs que l'usage du DCP a provoqué un choc de culture en associant aux pêcheurs de l'ancienne génération de jeunes actifs dont le savoir-faire est fondé sur le DCP. La concurrence commerciale des plaisanciers est également un problème urgent à résoudre ; participant aux frais de port, ils ont également accès aux DCP, deux jours par semaine, et certains d'entre eux sont devenus des semi-professionnels très efficaces pouvant renouveler plus facilement leur matériel puisqu'ils ont une autre source de revenus. Pour protéger le pêcheur professionnel, il faudrait des règles ou tout au moins une charte de bonne conduite inspirée de celle qui existe en Australie.

La mise en place d'un SIG intégrant les ressources halieutiques, la prédation journalière ou mensuelle comme le suivi et les paramètres de vente seraient une bonne méthode pour suivre l'activité de cette filière petite pêche.

CONCLUSION

La pêche artisanale côtière malgré des chiffres en progrès représente 20 % des 8 000 tonnes prises par les barques et navires réunionnais. L'essentiel des prises est le fait des deux principaux armements, ceux de la SAPMER, de la COMATA (Compagnie Maritime des Terres Australes), et des Armements des Mascareignes (l'*Aldabaran*) qui participent au redéploiement de l'activité sur la zone des Kerguelen dont La Réunion constitue la base arrière. Néanmoins, en valeur, la petite pêche représente plus de 20 % du total car, hormis les 250 tonnes de langoustes, les produits de la pêche australe se cantonnent aux thons et surtout à la légine (plus de 4 000 tonnes).

L'absence de plateau continental autour de l'île explique ce modeste pourcentage ; pourtant les DCP, depuis 13 ans, ont modifié la filière en rentabilisant les sorties et ont relancé le nombre des inscrits maritimes qui s'affaissaient à la fin des années 1980. Cette productivité est accentuée par l'intérêt des touristes pour la pêche au gros et par l'aménagement des ports de plaisance comme Sainte-Marie, Saint-Gilles ou Saint-Pierre. Une meilleure protection du littoral, un relevé systématique et une meilleure connaissance des localisations des hauts-fonds (« les secs ») devraient augmenter le tonnage et la rentabilité par sortie.

Il manque peut-être à la filière de la pêche artisanale le fait d'être reconnue comme essentielle par les autres professions et surtout une tradition qui en ferait un métier noble et multiplierait les investissements dans la grande pêche où l'on ne compte que cinq ou six navires armés. Une solution simple pourrait être une coopération plus étroite avec des pêcheurs bretons ou vendéens qui ont, certes, des bateaux et un savoir-faire, mais un espace de pêche en voie de rétrécissement dans l'Atlantique. Ils pourraient ainsi se tourner vers les aires maritimes de l'océan Indien où les ressources sont nettement plus abondantes.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- Jaquemet, S. (2000), *Réalisation d'un système d'informations géographiques pour le suivi de pêche sur DCP*, mémoire de maîtrise, Université de La Réunion, ronéotypé, 75 p.
- Besnard, D. (1999), *La pêche à Saint-Pierre*, mémoire de maîtrise, Université de La Réunion, ronéotypé, 93 p.
- Sparre, P. ; Venema, S.C. (1996), *Introduction à l'évaluation des stocks de poissons tropicaux*. FAO, Rome, 401 p.
- Tessier, E. (1997), « Les DCP à l'île de la Réunion : histoire, évolution, influences sur les prises et l'activité de la pêche côtière », in *DCP, Bulletin d'information*, juin 1 : 3-5.